

La succursale des Invalides d'Avignon

(1801-1850)

par A. CAMELIN *

Plusieurs raisons ont imposé la création de succursales de l'Hôtel des Invalides de Paris.

Les guerres de la République (Espagne, Nord, Moselle, etc.) avaient amené un afflux de blessés, invalides et amputés, qui ne pouvaient plus trouver place à l'Hôtel de Mars. D'où l'arrêté du 7 Fructidor an 8 (1) (25 août 1800) pris par les Consuls, concernant la création de succursales dans quatre divisions militaires. Il est certain que le souvenir des bandes d'estropiés, parcourant jadis les campagnes, n'avait pas été étranger à cette façon de voir.

Mais on a mis à tort cet arrêté sur le compte du retour des blessés et aveugles de l'Armée d'Orient. Les dates elles-mêmes font le procès de cette erreur : août 1800, Bonaparte est revenu d'Egypte depuis un an ; il y a eu le 18 Brumaire, le Consulat et Marengo. Mais, à la date de l'arrêté du 7 Fructidor, on ignorait totalement quel serait le sort de cette armée qui ne reviendra qu'au début de l'an 10, à l'automne 1801. Œuvre bénéfique que cet arrêté de Fructidor, œuvre d'une heureuse et hasardeuse prévoyance, qui a donc permis de recueillir dès leur retour les blessés, et surtout les aveugles, de l'Armée d'Orient, en même temps que les invalides des campagnes antérieures.

En VIII^e Division militaire, dont le siège est à Marseille, il fallait donc prévoir l'implantation d'une succursale des Invalides.

C'est alors que la Municipalité d'Avignon, fort avisée, offrit l'installation de l'établissement dès le 21 Pluviôse an 9 (10 février 1801) (1) et l'arrêté consulaire du 27 Prairial an 9 (16 juin 1801) créa la succursale. Elle fut aussitôt mise en chantier, ses cadres désignés, et il est certain que le retour des 23 000 hommes de l'Armée d'Orient en a accéléré l'installation.

(*) Communication présentée à la séance du 25 janvier 1975 à la Société Française d'Histoire de la Médecine.

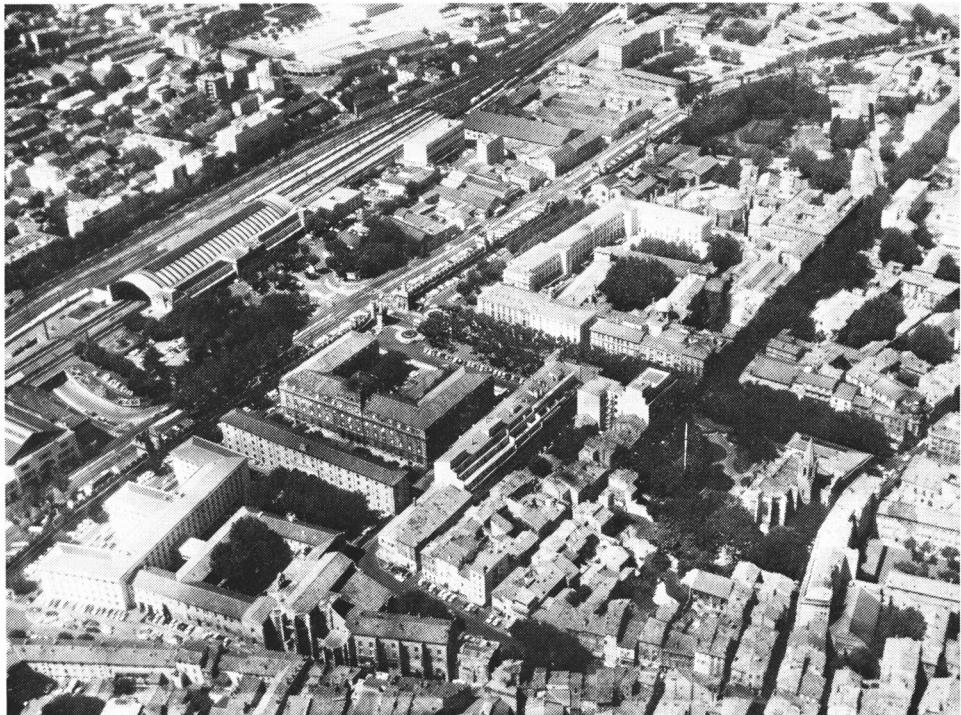


Photo aérienne d'Avignon faite le 18 juin 1974, vers 11 heures, par un hélicoptère du détachement d'Istres. (« Cliché 4^e Région aérienne ».)
Le couvent des Célestins, en bas et à gauche ; l'Hospice Saint-Louis, au milieu et à droite, reconnaissable à la coupole de son église.
Entre les deux, le cours Jean-Jaurès et la masse des bâtiments administratifs (ex-caserne d'Hautpoul).

Avignon avait également intérêt à recevoir un tel établissement. Cette ville, si prospère sous les vice-légats, objet de maintes tentatives royales contre le pouvoir pontifical, s'était libérée à la Révolution, votant elle-même son annexion à la France en juin 1790, entérinée par le décret du 14 septembre 1791, puis acceptée par Pie VI au traité de Torrentino. Parmi les conséquences de ce changement, la disparition de l'Université, des Facultés et des Collèges de la ville entraîna l'exode de près des deux tiers de la population. De 60 000 habitants avant 1791, la population passa à 20 000. Edifices religieux, couvents et dépendances, devenus biens nationaux, furent des proies faciles pour les acquéreurs. Mais la ville et le gouvernement s'étaient réservé maints d'entre eux. Et c'est parmi ceux-ci que la Municipalité proposera des locaux pour la Succursale des Invalides, allant jusqu'à envisager son installation au Palais des Papes. Cette solution ne fut pas

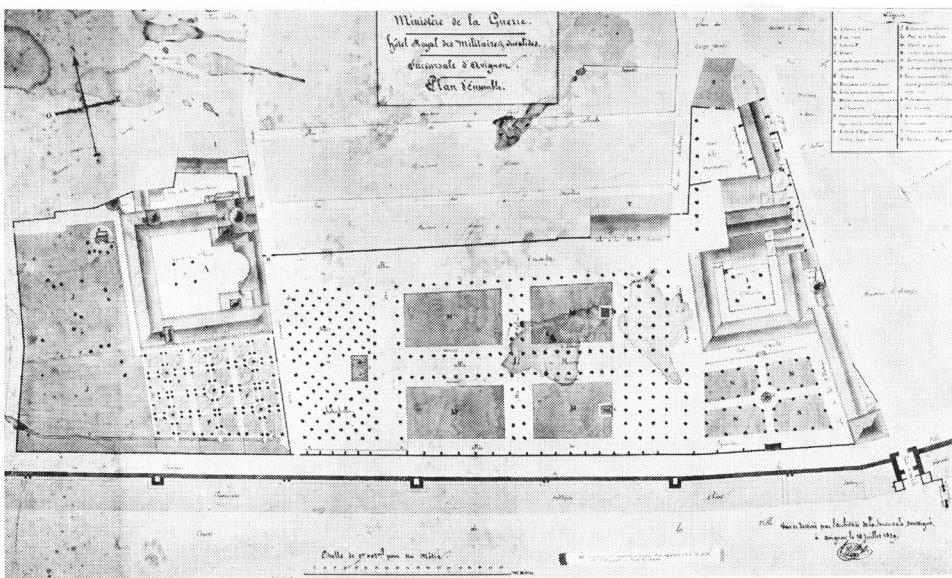
retenue, et trois ensembles conventuels, de Saint-Louis, Saint-Charles et des Célestins, formèrent la Succursale des Invalides.

C'était du même coup un apport de quelque 2 000 habitants à une ville en sommeil, avec tout ce que cela comporte pour le commerce local et la main-d'œuvre artisanale. On pourra lire par ailleurs (2-3) les difficultés rencontrées au début de l'installation.

L'implantation de la Succursale doit être rapprochée de l'atmosphère du moment, laquelle, on doit en convenir, n'était pas, sans raisons, exempte d'euphorie : 20 Pluviôse an 9 (9 février 1801) : paix de Lunéville avec l'Autriche ; Brumaire an 10 (octobre-novembre 1801) : retour inespéré de l'Armée d'Orient ; 4 Germinal an 10 (25 mars 1802) : paix d'Amiens avec l'Angleterre, paix dont on ne soupçonnait pas encore la précarité. L'opinion publique concourrait donc sans réserve au bon accueil fait à Avignon aux militaires invalides.

LES BATIMENTS

Très brièvement, les détails pouvant être trouvés par ailleurs (2-3), voici la constitution du domaine de la Succursale des Invalides, rapportée à l'état actuel des lieux.



Plan de la succursale de l'Hôtel Royal des militaires invalides à Avignon. Plan aquarellé du 10 juillet 1839. 0,540 × 0,943.

Musée de l'Armée. Service photographique 8374.

Lorsqu'on sort de la gare S.N.C.F. d'Avignon (construite en 1854), une porte dite de la République, ouverte à la même époque par Viollet le Duc dans la partie méridionale des remparts de la ville, conduit à l'axe principal sud-nord (cours Jean-Jaurès puis rue de la République). Cette voie coupe perpendiculairement ce qui fut le Parc de la Succursale des Invalides. Celui-ci joignait dans un enclos les couvents de Saint-Louis et des Célestins, et avait une superficie de plus de deux hectares. Dans la deuxième partie du XIX^e siècle, après le départ des invalides, y furent construits : à l'ouest des immeubles particuliers, à l'est sous le Second Empire la caserne d'Hautpoul, le pénitencier militaire, et, plus près de nous, des bâtiments administratifs qui ont défiguré le magnifique ensemble des Célestins. Mais tels qu'ils sont aujourd'hui, les bâtiments de Saint-Louis et des Célestins ont été conservés, au point d'évoquer facilement le cadre intact des deux principaux bâtiments de la Succursale. Car le troisième, Saint-Charles, situé à 300 mètres au nord-ouest de Saint-Louis, n'a été occupé que de 1802 à 1823, date à laquelle Louis XVIII donna l'ensemble à l'archevêque d'Avignon pour en faire le Grand Séminaire. Il n'en subsiste aujourd'hui que la chapelle, les corps de bâtiments ayant été remplacés par l'architecture moderne de la Gendarmerie.

Dans son état actuel, le bâtiment Saint-Louis, donné en 1851 à la ville par le prince-président, restitue l'ambiance d'autrefois ; il est en effet depuis cent vingt ans hospice des vieillards, et n'a changé que par de menues transformations intérieures. Son entrée se situe rue des Vieux-Etudes comme au temps des Invalides.

Saint-Louis, construit de 1601 à 1610 et probablement sur les plans du Père Martellange, fut en France le premier noviciat des Jésuites (installé en 1572 dans le Collège des Jésuites, actuellement annexe du lycée Mistral et musée lapidaire). Le dôme en pierre de son église, construit en 1610 (quatre-vingts avant celui des Invalides) est duodécimal.

Acheté 83 000 livres par les dominicaines de Saint-Praxède lors de l'expulsion des Jésuites en 1769, il fut, à la Révolution, hôpital militaire avant de devenir, huit ans plus tard, Succursale des Invalides, ce qu'il demeura jusqu'en novembre 1850. Les plans retrouvés à Paris, au Musée de l'Armée, ont restitué les noms des corridors : Desaix, Kléber, Joubert, Marceau, Hoche, Dugommier. A Saint-Louis étaient logés 480 invalides et 12 officiers, dont le commandant en second. L'immense réfectoire était approprié. Quatre magnifiques platanes, certainement plus que bicentenaires, ombragent encore la cour.

Sortant de Saint-Louis, les invalides se trouvaient dans le parc avec pelouses et ombrages. Au cours des ans et surtout après l'avènement de Louis-Philippe, et sous l'impulsion du Général Le Noir, des transformations furent effectuées. Le parc fut parcouru par les allées d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, d'Eylau, de Fleurus, de Jemmapes, des Pyramides. Le bois de Hohenlinden abrita dès 1832 les deux canons de la batterie d'Alger. La terrasse de Moscou, le pont d'Arcole, sont reconnaissables autour du couvent des Célestins et de la pelouse figurant une Légion d'honneur. Les arbres de la terrasse de Moscou sont encore là pour la plupart, alors que ceux d'Hohenlinden ont cédé la place à la caserne d'Hautpoul.

Le bâtiment des *Célestins* lui-même remonte à 1393 et fut édifié par Clément VII près du tombeau du très jeune cardinal Pierre de Luxembourg, dont la réputation de sainteté attirait la foule. Trente ans plus tard fut construite la magnifique église gothique de Saint-Pierre de Luxembourg contre le couvent. Délaissée, abîmée, elle est en 1975 en cours de restauration. Le bâtiment des Célestins était réservé aux invalides les plus atteints : 250 environ, appelés moinelais, et aux aveugles. Il comprenait aussi l'infirmerie, les logements du chirurgien-major, quatorze chambres d'officiers.

A l'extérieur, en bordure de l'allée d'Austerlitz, un bâtiment à un étage, qui existe encore, abritait l'école des petites filles des invalides, à côté de la remise du Général. Aujourd'hui y sont fixés les Services des Contrôles des poids et mesures et celui, départemental, des anciens combattants, rue de Lattre-de-Tassigny, sur le tracé exact de l'allée d'Austerlitz. D'horribles et disgracieux immeubles modernes jouxtent ce bâtiment.

Le parc lui-même était entouré de murs sur lesquels étaient inscrits 54 victoires des armées de la République et de l'Empire, la biographie militaire de Napoléon, et 127 noms d'officiers généraux tués à l'ennemi, soit : 10 maréchaux ou généraux en chef, 38 généraux de division, 79 généraux de brigade, 3 amiraux.

Rien n'en est parvenu jusqu'à nous. Un obélisque à la gloire de Napoléon, la tombe du général Fugière, étaient au bord d'un des gazons.

Le bâtiment de *Saint-Charles*, disjoint du parc lui-même, abritait 490 invalides de 1802 à 1824. Sa restitution à l'archevêché avait posé beaucoup de problèmes au commandant de la Succursale, obligé à serrer davantage les hommes, et à demander des évacuations sur Paris ; Louvain et Arras n'existant plus.

LES MILITAIRES INVALIDES

Les militaires invalides ne doivent être confondus ni avec les vétérans de l'ancien régime, ni avec les vétérans constitués en compagnies aux différentes époques de la République.

Les militaires invalides « ayant au moins 60 ans » ou des « infirmités équivalentes à la perte d'un membre » avaient le choix entre l'admission à l'Hôtel des Invalides ou dans l'une de ses succursales, et la pension dont ils jouiraient en famille. On évaluait alors en 1841, pour fixer arbitrairement une date, la pension annuelle du soldat à 250 francs, et le coût d'entretien d'un invalide à 722 francs. La différence explique assez l'affluence dans les établissements d'invalides. D'autant que des avantages matériels et moraux s'ajoutaient à ceux du séjour.

Une particularité : les soldats, au moins sous le Premier Empire, continuaient à être rattachés, en général, à leur corps d'origine, qui les soldait par l'intermédiaire du trésorier des Invalides.

Une solde, dite « des menus besoins », était, en 1841, de 30 francs par mois pour un colonel, 20 pour un chef de bataillon, 10 pour un capitaine

« titulaire », 8 pour un lieutenant « titulaire », 3 pour un caporal, 2 pour un soldat. *Le titre très particulier de lieutenant honoraire était accordé à tout soldat « ayant subi l'amputation d'un membre, ou ayant perdu totalement l'usage des deux bras, ou ayant perdu un œil ». Celui de capitaine honoraire était accordé à tout soldat ayant « subi l'amputation des deux membres ou étant atteint de cécité complète ».* Et ceci, outre les insignes de grade, apportait une solde mensuelle de menus besoins de 5 francs 33 1/3 pour un capitaine honoraire, et de 4 francs pour un lieutenant honoraire.

Le logement des militaires invalides est assuré en lit individuel avec draps, couvertures de laine ; une armoire pour deux, une tablette au-dessus du lit « porte le chapeau et son étui en carton ». L'habillement réglementaire est largement suffisant.

Des chauffoirs communs, comme à l'Hôtel de Paris, permettent les réunions en permanence, par temps froid. Tous les locaux communs sont éclairés « suivant la longueur des nuits ».

Les militaires invalides sont répartis en quatre divisions de 150 à 200 hommes (six divisions avant la restitution de Saint-Charles). Le commandement en est assuré par un chef de division assisté de sous-ordres. La première division est celle des moinelais et habite aux Célestins ; les trois autres à Saint-Louis.

Quant au régime, il est exclusivement militaire, comportant un service intérieur de garde et de visite composé d'un officier, un sous-officier, neuf soldats, un tambour. Rapport journalier à 8 heures chez le général, en présence du commandant en second, etc. Tous les dimanches, inspection générale en grande tenue, puis défilé et messe (du moins sous les royautes).

Mariages, naissances, sont célébrés et enregistrés à la mairie d'Avignon, où on les retrouve facilement, assez souvent pittoresques, précédés d'abjuration d'un mameluck ou d'un protestant.

Car beaucoup d'invalides qui se sont mariés logent désormais en ville, mais perçoivent chaque semaine les vivres auxquels ils ont droit, ce qui n'allait pas sans de périodiques conflits.

Tous les invalides participaient à la vie politique et on trouve leurs premiers votes à l'occasion du Consulat à vie (août 1802) et par la suite dans d'autres circonstances.

Très rapidement, les militaires invalides prirent part à la vie sociale d'Avignon. En vertu des règlements (2), beaucoup d'entre eux deviendront gardes-champêtre (parfois en dehors du département), gardes municipaux, et occuperont même des emplois plus élevés, tel Jean-Baptiste Larrière qui fut pendant quarante ans sous-bibliothécaire du Museum Calvet, où il logeait, et où il mourut en 1845. D'autres ont trouvé en ville des occupations artisanales rémunératrices, et il n'est pas jusqu'aux aveugles qui n'aient pu s'employer à faire fonctionner des tours.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les invalides aient participé activement à l'aide aux victimes du choléra de 1835, et à celle aux sinistrés de l'inondation de 1840 (dont le niveau atteignit 2 mètres dans la cour de Saint-Louis).

Beaucoup des pensionnaires de la Succursale étaient mariés. A une époque où l'instruction primaire n'était pas encore codifiée, *l'enseignement des enfants de militaires invalides fut une charge naturelle pour les commandants de la Succursale d'Avignon. Une cinquantaine de filles fréquentaient l'école* qui donnait sur l'allée d'Austerlitz près des Célestins, sous le patronage de la femme du général, et sous la direction effective de sœurs hospitalières.

Pour les garçons dont l'enseignement était parallèle, les cours avaient lieu à Saint-Louis ; estimant que l'éducation militaire leur était indispensable, on lui donna le nom d'*Ecole des tambours*. Leurs roulements les rendirent vite insupportables aux gens du voisinage, et d'ailleurs le succès fut bien inférieur à celui de l'Ecole des filles, beaucoup de ces jeunes tambours étant renvoyés pour indiscipline.

LE COMMANDEMENT DE LA SUCCURSALE

Conformément à l'arrêté du 7 Fructidor, le commandant supérieur de la Succursale est un général de brigade (maréchal de camp sous les royaumes). Mais il reste sous le commandement du gouverneur de l'Hôtel de Paris, maréchal de France (Serrurier, Coigny, Jourdan, Moncey, Oudinot) ou lieutenant général (Latour-Maubourg, 1821-1830) ou général de division (Bertruyer, 1797-1804).

Les Succursales de Louvain (1801-1814) puis d'Arras (1814-1818) sont sous un commandement analogue et dépendent aussi du gouverneur de l'Hôtel de Paris.

Le général est assisté d'un commandant en second, officier supérieur, et d'officiers, adjudant-major et sous-adjudants-majors. Selon les époques, un quartier-maître trésorier, un sous-intendant militaire, un trésorier, un architecte, composent l'état-major de la Succursale. Un conseil d'administration existe, comme dans toutes les unités, auquel les événements de 1848 adjoindront un représentant de la municipalité. Les officiers du Service de Santé n'ont point part à ce conseil d'administration ; il est vrai que le sous-intendant est seul habilité à représenter ce service dont l'importance est pourtant capitale dans un tel établissement.

On trouvera par ailleurs (2-3) des biographies moins sommaires des seuls commandants de la Succursale d'Avignon. Limitées à leurs dates et aux faits saillants de leurs carrières, voici l'essentiel de celles-ci.

PREMIERE REPUBLIQUE ET EMPIRE

Le Général Louis COMPERE (1768-1833), blessé grièvement à la jambe en 1798, avait été nommé commandant de la Succursale le 14 Prairial an 9 (3 juin 1801) par le Premier Consul ignorant alors le destin de l'Armée d'Orient.

Car le même Premier Consul avait déjà nommé au même poste le Général Urbain FUGIERE, encore en Egypte, le 29 Frimaire an 9 (20 décembre 1800). Dans l'incertitude de son retour, il avait nommé le Général COMPERE. La situation fut donc embarrassante à l'arrivée de FUGIERE le 17 novembre 1801. Bonaparte s'en tira en donnant à COMPERE le commandement et l'organisation de la Succursale de Nice, qui ne fut jamais ouverte par manque de moyens, et le général la commandant bénéficia ainsi d'un séjour niçois du 24 février au 28 juillet 1802. Il devait être à nouveau blessé en Calabre en 1806, et être amputé du bras.

Le Général Urbain FUGIERE (Valence, 8 février 1752, Avignon, 17 décembre 1813) avait également derrière lui une valeureuse carrière. Général de brigade, blessé plusieurs fois à Aboukir, le 7 Thermidor an 7 (25 juillet 1799), il fut amputé du bras gauche, sans doute par Larrey, et devant Bonaparte. *Il fut véritablement l'organisateur de la Succursale d'Avignon.* Décédé à son poste le 17 décembre 1813, il fut inhumé au cimetière Saint-Roch, puis, à la désaffection de celui-ci en 1833, dans le parc même de la Succursale, et enfin au cimetière Saint-Véran le 18 novembre 1850, où sa tombe va être restaurée en 1975 par le Souvenir Français. FUGIERE a laissé une abondante correspondance, précise, alerte, spirituelle, écrite du « pied du Mont Ventoux quatre ans après avoir été au pied du Mont Thabor ».

Le Baron Pierre ROLLAND, ancien colonel du II^e de cuirassiers à la Moscowa, fut choisi par Clarke pour commander en second la Succursale. Comme Latour-Maubourg, et le même jour, il avait perdu une jambe à Leipzig. Sa sagesse lui permit de faire traverser sans trop de mal la période des Cent-Jours et celle de la Terreur Blanche. Les réclamations royalistes obtinrent son départ en novembre 1815, mais Louis-Philippe en 1830 le nomma au Conseil d'Administration de l'Hôtel de Paris.

Avec lui prit fin le commandement des généraux blessés de guerre.

Sous la Monarchie des Bourbons, le commandement de la Succursale d'Avignon fut confié successivement à deux émigrés ; les vicissitudes de leurs passés méritaient bien l'attention de Louis XVIII, à défaut de mutilation de guerre.

Le Comte de LUSSAC (1755-1832) avait fait carrière dans les chevau-légers dès 1771. Emigré, il se ruina en entretenant la moitié du corps des chevau-légers. Limousin, il eut comme commandant en second, d'ordre du Roi, son cousin de VILLELUME, Limousin également, et mari de Mlle de Sombreuil, fille du dernier Gouverneur des Invalides, décapité en 1794. Muté comme Commandant de l'Hôtel de Paris, LUSSAC quitta Avignon en 1821.

Le Comte de VILLELUME (1757-1837), alors breveté colonel d'infanterie, prit le commandement de la Succursale avec ce grade, fut mis à la retraite le 8 mai 1822, et nommé maréchal de camp honoraire pour prendre rang du 23 janvier 1822. C'était montrer peu de reconnaissance à VILLELUME lui-même, qui avait épousé Mlle de SOMBREUIL en émigration, et à Mme de

VILLELUME dont le père et les deux frères s'étaient sacrifiés à la cause royale. Maurille de SOMBREUIL, qui avait fait l'admiration des militaires invalides, mourut le 15 mai 1823, et fut entourée de leur vénération. Son cœur fut déposé dans la crypte des Gouverneurs aux Invalides, tandis qu'elle était inhumée à Saint-Roch puis à Saint-Véran. VILLELUME commanda la Succursale jusqu'à la Révolution de juillet.

Sous Louis-Philippe, le commandement de la Succursale d'Avignon fut assuré par le seul Général LE NOIR (1776-1850), dont la carrière mouvementée fut marquée par la perte de la jambe droite le 17 novembre 1812 à Krasnoïé, alors qu'il commandait le I^{er} régiment de tirailleurs-grenadiers de la Garde. En 1815, il commandait la citadelle de Dunkerque, et comme Dau-mesnil à Vincennes, refusa de la rendre. Entre 1816 et 1819, retiré à Evreux, il édita une traduction d'Horace, en vers, qui n'est pas sans valeur. Lettré, ami de Dominique Larrey qu'il fut l'un des derniers à voir en juillet 1842, le Maréchal de Camp LE NOIR démissionna le 16 mai 1849. Pendant les dix-neuf années de son commandement, la Succursale des Invalides d'Avignon atteignit son apogée.

La Deuxième République marqua la fin de la Succursale provinciale créée par la Première en 1801.

C'est le Colonel Charles de MACORS, né le 3 août 1790, qui eut le triste privilège de liquider la Succursale. Blessé à Friedland le 14 juin 1807, il devait faire toutes les campagnes de la Grande Armée, celle de Belgique en 1832, puis celle d'Algérie. On n'aurait pu trouver meilleur ni plus complet état des services.

LE SERVICE DE SANTE

On possède une liste complète des commandants en second, des sous-intendants, des quartiers-maîtres-trésoriers (2-3). Elle ne saurait trouver place dans ce propos.

Par contre, il n'est pas sans intérêt d'identifier quelques-uns des membres du Service de Santé de la Succursale d'Avignon. Leur subordination aux intendants les a trop écartés du commandement et des conseils d'administration. Mais telle était alors la place du Service de Santé. La plupart cependant s'étaient faits une position à part, non seulement à la Succursale, mais dans la Cité.

Administrativement il y avait à la Succursale trois ordres de praticiens, les chirurgiens, les médecins, les pharmaciens, assez distincts les uns des autres, ce qui impliquait la présence d'un chirurgien en chef, d'un médecin en chef et d'un pharmacien en chef. Sous leurs ordres, plusieurs chirurgiens sous-aides-majors, médecins et pharmaciens aides ou sous-aides. Le nombre et les appellations varieront avec les régimes. Les dispositions particulières ne furent pas favorables aux officiers de santé : si les emplois sont donnés au choix, si l'obligation est faite aux officiers de santé de la Succursale

d'être docteur en médecine ou maître en pharmacie, s'il leur faut être lauréats des hôpitaux militaires d'instruction, leur traitement est acquitté sur des fonds spécialement affectés par le budget aux dépenses des invalides de guerre. *Or ce traitement est inférieur à celui du même grade dans les unités de l'armée.* D'où les réclamations continues, et le peu de volontariat pour ces postes. Il n'est donc pas surprenant que les officiers de santé de la Succursale d'Avignon soient recrutés en majorité parmi les praticiens originaires de la région. Mis à part les chirurgiens et médecins en chef, ils étaient tenus à loger à la Succursale. On voit encore sur le mur ouest de la terrasse des Célestins l'indication de « Chirurgien-Major ».

Afin de situer le niveau élevé de ces officiers de santé, quelques-uns d'entre eux seront cités ici.

IMBERT-DELONNES est le plus connu. Né en 1750 à Vacquéras, dans le Comtat, il était docteur de la faculté de Caen, et dès 1772 chirurgien de 2^e classe de la Marine, avant d'être chirurgien-major du Royal-Roussillon, puis 1^{er} chirurgien du Duc de Chartres, et enfin médecin du Comte d'Artois. Chirurgien-chef de l'Armée des Grisons, il est désigné comme chirurgien-chef de la Succursale d'Avignon le 14 Floréal an 9 (4 mai 1801) avant même l'ouverture.

C'est un personnage considérable, déjà réputé par la publication de plusieurs ouvrages, conservés au Museum Calvet, et consacrés en particulier au traitement de l'hydrocèle. Il guérit Bougainville, Legendre, Charles Delacroix, et chaque publication, fort bien illustrée, est exempte de tout secret professionnel. Honoré d'une médaille d'or par Frédéric Guillaume de Prusse, couvert de titres et d'honneurs, il figurait en outre sur la liste affichée des cent citoyens les plus imposés d'Avignon. Retraité à 65 ans, il mourut à 78.

PIAU-PINCON (1754-1838), docteur en médecine de Nancy (1790), ancien élève de l'hôpital de Metz, avait été en 1809 chirurgien en chef de l'Armée d'Italie et en 1814 chirurgien principal de la Grande Armée.

Claude CHARPY (1781-1859) débute comme chirurgien sous-aide aux armées, et ne soutint sa thèse à Montpellier qu'en 1821. Il sera le chirurgien-major de la Succursale de 1824 à 1832.

Prosper LEVEQUE (1791-1844) fut nommé le 7 octobre 1832 et exerça ses fonctions jusqu'à sa mort, en service, en juin 1844.

Jean Bernard LEZAT, né en 1798, a donc fait toute sa carrière sous la Monarchie. Chirurgien-chef de la Succursale depuis le 14 juillet 1844, c'est lui qui eut la charge d'accompagner les invalides lors de leur évacuation sur Paris en novembre 1850.

Des pharmaciens aides-majors, pharmaciens en chef de la Succursale, on ne citera que la liste : CAURON, DUFOUR, BENOIST, GOSSELIN, GUERIN de la COMBE, puis LAUTENOIS.

Une mention particulière doit être faite sur Jean-Baptiste PAQUELIN, né à Chalon-sur-Saône en 1798, maître en pharmacie de l'Ecole de Paris (1825), pharmacien à l'Hôtel des Invalides, puis à la Succursale d'Avignon. Il offre la particularité d'avoir réussi aux examens de chirurgien sous-aide-major, et d'avoir occupé les fonctions de ce titre à Avignon en même temps que celles de pharmacien.

Les médecins en chef de la Succursale ne le cèdent en rien aux chirurgiens.

Jean-Jacques GUEIRARD (1756-1837), docteur de Montpellier (1777), fit surtout les campagnes d'Italie. Il fut désigné comme médecin-chef de la Succursale le 14 Floréal an 9, en même temps qu'Imbert-Delonnes comme chirurgien. Très connu et estimé, il sera en fonction pendant trente et un ans.

Jean-Pierre VINCENT (1766-1842), docteur de Montpellier (1793), a fait campagne depuis l'an 2 à 1813 ; spécialiste des maladies épidémiques, médecin adjoint à la Grande Armée, prisonnier en Saxe en 1813, présent à Waterloo, licencié, épuré, rappelé en service, il fut médecin-chef de la Succursale de 1832 à 1840. Sa tombe est au cimetière Saint-Véran. Il avait été secrétaire de l'Ecole de Santé de Montpellier de 1796 à 1803.

Jean CAHUAC (1794-1862), docteur en médecine de Paris (1828), fit campagne en Algérie, séjourna longtemps en Corse, et ne demeura à la Succursale que du 12 juillet 1843 au 23 juin 1844.

Prosper GASSAUD (1796-1867), docteur en médecine de Paris (1819), nommé le 24 juin 1844 à la Succursale, avait fait campagne en Espagne (1823-1826), en Morée (1831), en Algérie (1833-1835). Il sera le dernier médecin-chef de la Succursale. Une vive polémique l'opposa à Clément Maillot à propos des doses de sulfate de quinine à employer dans la fièvre pernicieuse, polémique qui eut son retentissement dans la presse scientifique et qu'on trouvera détaillée dans un article de R. Izac (4).

L'exercice de l'art médical était pratiqué à l'infirmerie. Celle-ci, installée très sommairement dans l'église même des Célestins, puis dans le petit bâtiment près du couvent, était très insuffisante. Pour 1 500 hommes, le Général FUGIERE estime nécessaire une infirmerie de 150 places. On lui en donne 60 et l'infirmerie sera bien installée au rez-de-chaussée des Célestins, suffisamment isolée, près de la division des moinelais et de la Pharmacie. Celle-ci, outre les médicaments, délivre tous les appareils d'orthopédie convenables aux amputés.

Le personnel comprend deux sous-officiers, dont un de l'administration des hôpitaux militaires, trois sœurs de Saint-Charles, cinq infirmières, un infirmier-major, un garçon de pharmacie, un barbier.

C'est donc plus qu'une infirmerie, presqu'un petit hôpital. Et, en effet, sauf dans les tout débuts de l'installation, tous les soins, toutes les inter-

ventions courantes y sont pratiqués. On y admet également les familles, femmes et enfants d'invalides. Les décès qui surviennent ont certainement nécessité un dépôt mortuaire.

LA VIE A LA SUCCURSALE

Elle est toute militaire. La Diane se bat chaque matin selon l'ordre des saisons. L'assemblée de la garde à sept heures et demie, du rapport à huit heures, se font avec solennité.

Les repas sont annoncés par roulement de tambour à dix heures et quatre heures. « La retraite se bat à la même heure que celle de la garnison. Le roulement d'extinction des feux se fait une heure après la retraite, et sert en même temps de signal pour l'appel du soir. » Les sanctions, salle de police, prison, sont les mêmes que celles de la troupe et des locaux sont prévus à cet effet à Saint-Louis. Rien d'étonnant à ce que beaucoup de militaires invalides échappent à cette discipline par le biais d'emplois de gardes-champêtre ou autres, hors de la ville et même hors du département (vingt-trois nommés le 17 Thermidor an 12).

La lingerie, l'habillement, ont utilisé la magnifique chapelle Saint-Louis, heureusement sans trop la dégrader. Le service religieux se fait dans la chapelle des Célestins.

Un demi-siècle d'une telle institution ne s'écoule pas sans que des événements tragiques ou comiques ne s'y déroulent.

Au hasard de ceux-ci, on peut relever quelques aventures : la première, du 7 Ventôse an 10 (26 février 1802) concerne trois invalides dont l'un est aveugle, et un autre porte la chandelle lors d'une sortie de nuit. C'est celui-ci qui glisse dans la Sorgue et s'y noie sans que les deux autres puissent l'en retirer. Le 15 Ventôse, le corps étant retrouvé, le noyé est qualifié de « suicidé » par le juge de paix, ce qui évite toute procédure.

Le 9 juin 1811, à l'occasion du baptême du Roi de Rome, huit couples, dont trois invalides, sont dotés par l'Empereur.

Dans la cour du bâtiment Saint-Charles, le célèbre aéronaute Blanchard, qui le premier traversa la Manche, effectue la 56^e ascension.

Le 27 avril 1822, la Duchesse d'Angoulême vient visiter la Succursale. Un ancien sergent de la Garde Impériale, Jean Boucart, crie « Vive l'Empereur » sur son passage. La Duchesse le sauve de la colère des Royalistes, se le fait présenter ; on discute des souffrances respectives et Boucart, conquis, accumule les beuveries de repentir, jusqu'à celle du 25 août, fête du Roi, qui trop copieuse se termine par la mort subite du grognard au cri de « Vive l'Empereur, Vive le Roi, Vive Madame ».

Dominique Larrey fut reçu par son ami le Général Le Noir lors de ses passages à Avignon en 1834, 1835, et lors du dernier voyage de 1842. On a de lui, à propos de la Succursale, un compte rendu fort détaillé de sa visite de 1834 : 900 invalides, 196 amputés, 58 aveugles sont présents à Avignon (5).

C'est aussi près de la Succursale que fut prononcé le 1^{er} Vendémiaire an 12 (24 septembre 1803) l'un des premiers serments de la Légion d'honneur, dix mois avant les premières remises de croix par l'Empereur (juillet-août 1804) (6).

Les Révoltes enfin, les victoires et les défaites, furent différemment ressenties par les Invalides.

Les Cent-Jours divisèrent les effectifs. Une fédération bonapartiste, ayant à sa tête l'avocat Vinay et le quartier-maître-trésorier de la Succursale Guillois, s'associa au Général Cassan, commandant le département. Désirreuse de rejoindre le 15 juillet 1815 l'armée de la Loire, cette troupe, qui comprend 200 invalides, se heurte au Pontet à celle, royaliste, du major Lambet du régiment de Bourbon. Quelques coups de feu de pure forme ayant été échangés, Cassan se rend à Orange où il dispersera ses troupes, et Lambet rentre dans Avignon juste à temps pour empêcher le massacre du reste des invalides, enfermés dans Saint-Louis avec le Général Rolland. L'ensemble de ces échauffourées se solde par un mort près du Palais des Papes.

La Révolution de 1830 fut bien accueillie par les invalides autorisés à pratiquer le culte de l'Empereur.

Celle de 1848 eut une conséquence indirecte. Tout changement de régime comportant une recherche d'économie, la suppression de la Succursale d'Avignon fut l'une de celle-ci, justifiée d'ailleurs par une diminution des effectifs des invalides. Ce qu'avait construit à Avignon la Première République, la Seconde le défit.

Les invalides quittèrent Avignon le samedi 8 novembre 1850 pour un voyage par eau sur deux bateaux à vapeur, l'Althen et le Mogador. Leur départ donna lieu à de grandioses cérémonies qui mobilisèrent l'armée et la population. Le cœur de Mme de VILLELUME-SOMBREUIL fut emporté à l'Hôtel de Paris. Le voyage par le Rhône, la Saône, les canaux, la Seine, dura dix-sept jours ; l'arrivée à Paris se fit par la nouvelle voie ferrée depuis Melun. Et la réception se fit à l'Hôtel des Invalides le 25 novembre 1850 par le Général PETIT, commandant de l'Hôtel, « dans le réfectoire des officiers, éclairé au gaz ». Le Gouverneur, Maréchal de France, Prince Jérôme Bonaparte, était ce soir-là fort occupé à l'Elysée près de son neveu, le Prince-Président.

Ainsi se termina un demi-siècle de décentralisation médicosociale trop oubliée. Cette opération, nécessaire en 1801, a été certainement un succès. Les Succursales de Louvain (1801-1814) et d'Arras (1814-1818) ont été fermées par le fait des circonstances de guerre et des mesures d'économie ; à cette époque, l'évacuation des invalides d'Arras sur Paris, et surtout sur Avignon, sauva peut-être l'existence de cette dernière.

La vie d'une cité très touchée par le départ des Universités et Collèges fut réanimée par la présence de la Succursale des Invalides et des unités

militaires. Il n'en subsiste aujourd'hui que le souvenir, à vrai dire assez peu vivace, et les deux magnifiques bâtiments, Saint-Louis et des Célestins, qui mériteraient davantage d'attention.

NOTES

(1) Arrêté des Consuls du 7 Fructidor an VIII (25 août 1800) qui décide du principe de la création de quatre succursales à la « maison nationale des militaires invalides située à Paris. Elles seront respectivement placées dans les 24^e, 26^e, 12^e et 8^e Divisions Militaires. Chacune de ces maisons sera destinée à recevoir deux mille invalides au moins. Les invalides qui résideront dans les succursales seront logés, vêtus, nourris et traités, sous tous les rapports, comme le sont ceux qui résident à l'Hôtel. L'état-major de la seconde de ces succursales ne sera formé qu'au moment où la première sera complète ; il sera composé d'un général de brigade, commandant en chef, d'un chef de brigade, commandant en second, et d'un commissaire des guerres de première classe. On n'admettra à l'avenir dans l'Hôtel de Mars, situé à Paris, que les militaires qui auront été très grièvement blessés ; les rations distribuées hors l'Hôtel seront d'abord éteintes ».

Tel est le texte de base. Peu après, le 10 février 1801, le Conseil Municipal d'Avignon, instruit de ces projets en 8^e Division Militaire (Marseille), fait acte de candidature par l'exposé du maire, Puy fils, en ces termes : « ... l'Administration Municipale ayant été instruite que le gouvernement se proposait d'établir une succursale d'invalides dans la 8^e Division, avait senti les avantages précieux qui résulteraient pour la ville d'Avignon si cet établissement était formé dans son sein, qu'en conséquence elle avait fait différentes démarches tant auprès des ministres que du commandant des invalides pour le demander, ayant fait valoir et la localité et la salubrité de l'air, la commodité pour les subsistances et les locaux que pourrait offrir la ville d'Avignon et généralement toutes les considérations et motifs qui pourraient lui faire accorder une juste préférence sur toutes les autres villes de la 8^e Division... a délibéré d'offrir au gouvernement tous les moyens et toutes les facilités qui sont et seront au pouvoir du dit conseil pour l'accélérer et l'effectuer ».

Arrêté des Consuls du 11 Prairial an IX (31 mai 1801) indique que « les bâtiments formant les ci-devants monastères de St-Louis, de St-Charles et des Célestins et leurs dépendances, situés à Avignon, sont mis à la disposition du ministre de la Guerre pour la succursale de l'Hôtel des Invalides ».

(2) Camelin (A.), « La Succursale des Invalides d'Avignon », 1801-1850. Revue Historique de l'Armée, 1974, n° 4, bibliographie, 8 fig., 32-60.

(3) Natali (F.), « La Succursale des Invalides d'Avignon et les Séquelles de l'Ophthalme d'Egypte ». Thèse Médecine, Lyon, 1974, n° 362, 130 p., 21 x 27, multigraphiée (bibliographie).

(4) Izac (R.), « Le traitement du paludisme par les fortes doses de sulfate de quinine avant Antonini et Maillot ». Lyon Pharmaceutique, 1974, 25, 5, 569-574.

(5) Larrey (Baron D.J.), « Clinique chirurgicale, exercée particulièrement dans les camps et les hôpitaux militaires depuis 1792 jusqu'en 1836 ». Tome V. Paris, J.B. Baillière, 1836, 344 p. (Larrey à la Succursale d'Avignon : appendice, pp. 321-337).

(6) Camelin (A.), « Les premières prestations de serment de Légionnaires en septembre 1803 ». La Cohorte, avril 1975, n° 46, pp. 42-46.